

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2012

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean NEMOZ, Maire.

21 conseillers présents.

Excusés avec pouvoir :

- Eric BERTHET donne pouvoir à Jean Pierre BERGER.
- Jacques BARRALIER donne pouvoir à Fabienne PEYRET.
- Claudine TRICHARD donne pouvoir à Jean NEMOZ.

Absents excusés :

- Pascale TACHET
- Vincent BRUZZESE

Secrétaire de séance : Paul SCAFI.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1 – AUTORISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissements avant le vote du budget primitif 2012.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'année 2011 déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Adoptée à l'unanimité

2 – CONVENTION PORTANT SUR LA CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE.

Cette convention conclue avec la société SEEM SAS a pour objet la prise en charge financière des travaux prévus pour la création d'une voie nouvelle desservant des terrains le long de la voie de chemin de fer jusqu'au parking du Centre Leclerc, dans le cadre du réaménagement de l'accès à leur réserve de fuel.

Le terrain objet de la convention se situe en zone UBy, parcelle cadastrée AD 240 et représente une superficie de 308 m².

La commune de Saint-clair s'engage à réaliser l'aménagement de cette opération. Le montant estimatif de la participation due par Monsieur LECUREUX pour le compte de la Société SEEM est de 57 939,74€ TTC sur 96 566,00€ TTC au total.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la présente convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité.

3 – DEMANDE DE FINANCEMENT AU SEDI POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SECTEUR DE VARAMBON.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre de retour de redevance R2.

Il est proposé au conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2011 secteur de Varambon.

Le maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux réalisés par l'entreprise CITEOS et qui s'élèvent à 58 956€ HT soit 70511,38€ TTC.

De plus l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de conseil municipal sur cette opération.

Adoptée à l'unanimité

4 – AIDE AU FONCTIONNEMENT AU RAM.

Monsieur le maire rappelle que le RAM peut bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Conseil Général pour l'année 2012.

Cette aide est versée sous réserve de la signature du protocole d'accord CAF et au vu du rapport d'activité de l'année écoulée et du budget prévisionnel pour l'année en cours.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter cette aide auprès du Conseil Général pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

5 – ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL : PROJET PEDAGOGIQUE DU SECTEUR JEUNESSE 12 – 17 ans.

Dans le cadre du développement des activités jeunesse sur la commune, l'accueil de loisirs municipal de Saint-Clair met en place un projet pédagogique pour les adolescents.

La structure peut ainsi apporter des propositions en terme de sorties ludiques, de séjours culturels ou de découvertes tout au long de l'année, les samedis et vacances scolaires.

La démarche est de créer des liens avec les jeunes avec pour objectifs principaux de :

- Valoriser l'implication des jeunes, les rendre acteurs et citoyens.
- Donner la possibilité à tous les ados de partager de nouvelles activités.
- Sensibiliser les jeunes au contact avec les autres et au respect de la personne.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet pédagogique du secteur jeunesse.

Adoptée à l'unanimité

6 – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE.

Dans le cadre de la mission d'audit et de conseil en assurances qui lui a été confiée, la société PROTECTAS a établi un cahier des charges permettant la mise en concurrence des assureurs sur les différents contrats d'assurance de la commune de Saint-Clair à savoir :

- Les dommages aux biens et risques annexes.
- La responsabilité et risques annexes.
- Les assurances de la flotte automobile et risques annexes.
- La protection juridique des agents et des élus.

La consultation a été lancée en application du décret du 1^{er} août 2006 soumettant l'assurance au code des marchés publics, sous forme de procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

L'analyse comparative des offres des différents assureurs a permis de retenir au regard des critères retenus, les entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Dommages aux biens : GROUPAMA
Prime TTC annuelle : 5 663,30€.
- Lot n°2 : Responsabilité Civile et Protection Juridique : GROUPAMA
Prime TTC annuelle : 3 066,51€.
- Lot n°3 : Flotte automobiles : SMACL
Prime TTC annuelle : 8 968,80€.
- Lot n°4 : Protection Juridique des agents et des élus SUBERVIE
Prime TTC annuelle : 246,00€.

La durée des contrats est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix des assureurs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats définitifs.

Adoptée à l'unanimité

7 – COLUMBARIUM : NOUVELLE REGLEMENTATION.

Monsieur le Maire rappelle que le Maire et le Conseil Municipal ont la responsabilité du cimetière communal.

Ils sont garants du bon ordre et de la surveillance des travaux et prestations, le maire disposant également des pouvoirs de police dans le cimetière.

L'institution de règles contribue à clarifier le dispositif : mesures de police, dispositions propres aux tombes, caveaux, columbarium...

En ce qui concerne ce dernier point, il est proposé que désormais, dans un souci d'esthétique et d'utilisation pratique, les gravures apposées au columbarium soient remplacées par des plaques funéraires en laiton.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

8 – ATTRIBUTION D’UN NOM DE RUE.

Monsieur le Maire propose que soit attribué un nom de rue à la voie menant au stade de Varambon.

Située dans la zone artisanale de Varambon, dans la montée au stade, cette partie de rue pourrait tout naturellement se dénommer « rue du stade ».

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle dénomination.

Adoptée à l’unanimité

9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

CREATIONS ET SUPPRESSIONS D’EMPLOIS

Afin de faire face à la réorganisation du service entretien, scolaire et périscolaire due aux départs en retraite et aux modifications de temps de travail demandées par certains personnels de la commune, ainsi que la réorganisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement, Le Maire propose les évolutions suivantes :

PERSONNEL FILIERE TECHNIQUE

Supprimer : 1 emploi permanent à temps non complet (27h30) d’agent d’entretien au grade d’adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2012.

Créer : 1 emploi permanent à temps non complet, d’agent d’entretien polyvalent, au grade d’adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 34 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2012.

Supprimer : 1 emploi permanent à temps non complet (24h) d’agent de service au grade d’adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} j février 2012.

Créer 1 emploi permanent à temps non complet, d’agent d’entretien polyvalent, au grade d’adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2012.

Filière : technique

Cadre d’emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe :
- ancien effectif : 17
- nouvel effectif : 17

Supprimer 1 emploi permanent à temps non complet, d’agent de service au grade d’adjoint technique de 1^{ère} classe, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du : 1^{er} janvier 2012.

Filière : technique

Cadre d’emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe :
- ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 11

PERSONNEL FILIERE ANIMATION :

Créer : 1 emploi permanent d'animateur loisirs, à temps complet, au grade d'animateur territorial, à compter du 1^{er} décembre 2011.

Filière : animation

Cadre d'emploi : animateur territorial

Grade : animateur territorial : - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Adoptée à l'unanimité

10 – MARCHES PUBLICS : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.

Conformément aux articles L2222-23 et 5211-22 du CGCT, Monsieur le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Les derniers marchés passés sans formalité préalable et supérieurs à 5000€ concernent :

SEDI travaux d'enfouissement	8 928,98€
CEF matériel électrique	5 296,67€
GUILLOT BOURNE plantations	7 519,68€
SARL ITAP produits solvants	6 544,15€
COOPERATIVE Primaire Glay subvention classe verte Autrans	4 400,00€
SDEI solde redevance irrigation 2011	5 879,42€
CLAIRIDIS combustible chauffage	15 062,85€
MAEHCHLING location pelle et rouleau	6 578,00€
BRAKE Alimentation	5 397,62€
GRENOT éclairage public	5 317,06€
BERGER LEVRAULT Maintenance MAGNUS + Contrat	10 504,62€
NBTP – acquisition caisson et reprise muret	5 542,26€
DEPANNAGE ANNONEEN – remplacement chaudière	12 663,25€
CERATHERM fourniture et pose de garde-corps	7 384,10€

11 – QUESTIONS DIVERSES :

Exercice du 31 janvier 2012.

A signaler quelques « ratés » en ce qui concerne l'alerte téléphonique et la sirène qui n'a pas été entendue sur la commune.

FUSION CAPV – CCPR : Courrier du 17 janvier 2012 du Préfet en réponse à M. REMILLER.

La notification de prescription est reportée à fin 2012 afin de donner le temps nécessaire aux intéressés pour discuter et trouver un accord.

Dates à retenir :

Le 27 février ; Conseil Municipal (Débat d'Orientations Budgétaires).

Le 26 mars : Conseil Municipal (Budget).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.